

Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Jeudi 10 décembre 2020

Compte-rendu

La séance est ouverte à 17h05 sous la présidence de Monsieur Xavier Sorbe.

Conseil en visioconférence

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Madame Brigitte Louichon, Monsieur Philippe Münch ;

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Madame Sylvie Thuret ;

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Monsieur Hugues François ;

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Hervé Fumel, Madame Élisabeth Trani représentée par Monsieur Hugues François ;

Collège E : Représentants des autres personnels

Monsieur Fernand Altimira ;

Collège F : Usagers

Personnalités désignées par le Recteur.

Monsieur Christophe Mauny représenté par Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Cécile Ouvrier-Bufferet, Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Xavier Sorbe ; Madame Agnès Vrinat-Jeanneau ;

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.

Madame Élisabeth Bautier, Madame Christine Vergnolle-Mainar

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé représenté par Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Julien Vidal ;

Invités présents à la séance.

Madame Valérie Bouchet, Madame Sandra Bringay, Madame Béatrice Cheutin, Monsieur Alexandre Falco représenté par Monsieur Olivier Marti, Monsieur Alain Hoffmann, Madame Valérie Munier, Madame Louise Nyssen, Monsieur Christophe Lung,

Excusés

Madame Isabelle Aliaga ; Madame Éliette Blatche, Monsieur Patrick Gilli, Monsieur Patrick Louvier, Monsieur Benoit Roig, Monsieur Jean-Paul Udave,

Secrétaire de séance

Madame Marguerite Taule

Compte-rendu

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil d'école et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

Monsieur Philippe Münch est désigné secrétaire de séance.

17h19 Arrivée de Madame Sylvie Thuret

Xavier Sorbe salue Madame Vergnolle, désignée lors du précédent conseil, personnalité désignée à titre personnel ainsi que les nouvelles personnalités invitées au conseil.

1. Validation du procès-verbal du Conseil du 14 octobre 2020

Le procès-verbal du 14 octobre est validé à l'unanimité par 16 voix pour.

2. Le budget primitif intégré (BPI)

Monsieur Christophe lung présente le budget primitif initial de l'INSPE (voir le diaporama) en indiquant que c'est la reconduction quasiment intégrale du budget de l'an dernier, les missions n'ont pas évolué

17h27 Arrivée de Monsieur Philippe Münch

Monsieur Christophe lung remercie Madame Wafa Issartel qui suit le budget tout au long de l'année et a dû en cette année difficile apprendre à utiliser le logiciel SIFAC

Vote : Le budget est adopté à l'unanimité.

3. Capacité d'accueil

Monsieur Christophe lung présente les capacités d'accueil validées par les CFVU des universités de l'UM, l'Unîmes et l'UPVM. D'autre part, il donne la parole, après l'avoir félicitée, à Madame Annick Truffert, élue le matin même VP CFVU de l'UPVD, indique au conseil les capacités d'accueil des parcours de l'UPVD comme ils ont été validés le matin même par la CFVU de l'UPVD. Monsieur Christophe lung les intègre dans le document qui sera soumis au vote.

Les principales évolutions des capacités d'accueil sont les suivantes :

- Baisse dans le premier degré passant de 700 à 638, dans la continuité des années passées. Le nombre de place dans le 1^{er} degré dépassait 1000 il y a trois ans. Il faut savoir que dans les INSPE voisines (Toulouse et Aix Marseille) les capacités sont plutôt de l'ordre de 500.
- Le parcours histoire-géographie de Montpellier repasse à 60 après avoir baissé à 35 l'an dernier
- L'espagnol sur Perpignan passe de 20 à 15.

Cette année, une capacité d'accueil pour la mention MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation » est soumis au vote car le prochain dossier d'accréditation proposé à la validation de l'État prévoit d'introduire une année de M1 alors que jusqu'à maintenant seul un M2 était proposé. Les capacités d'accueil dans cette mention proposée sont de 60 étudiants.

Monsieur Xavier Sorbe demande des compléments d'information au sujet de la baisse des capacités d'accueil dans la mention MEEF « 1^{er} degré ». Madame Valérie Munier, co-responsable de la mention MEEF « 1^{er} degré » rappelle que la baisse est régulière et prend en compte la baisse brutale de postes observée il y a 3 ans. Alors

que le nombre de poste à baisser brutalement dans l'académie, la baisse des capacités d'accueil n'a pas été brutale et a été répartie sur plusieurs années. La diminution des capacités d'accueil a été progressive ce qui fait qu'il y a une cohérence entre le nombre de places et le nombre d'étudiants inscrits. Elle rajoute que cette capacité d'accueil est largement supérieure aux nombres de postes ouverts dans l'académie dans la mesure où l'on est une académie exportatrice, c'est-à-dire qu'un grand nombre d'étudiants vont passer le concours dans d'autres académies.

Madame Christine Vergnolle confirme qu'à Toulouse, les capacités d'accueil dans le 1^{er} degré sont de 510 étudiants.

Monsieur Hervé Fumel est préoccupé par ce choix de baisse des capacités d'accueil dans le 1^{er} degré alors que son syndicat, la FSU, notamment milite pour une augmentation du recrutement. Il voudrait avoir des éléments quantitatifs relatifs à la pression d'entrée dans le master MEEF « 1^{er} degré ». Est-ce que l'on accueille tous les étudiants ou en laisse-t-on à la porte de la formation ?

Monsieur Christophe lung indique qu'à sa connaissance tous les étudiants souhaitant intégrer le master MEEF « 1^{er} degré » et ayant réalisé en licence un cursus adapté à une réussite en master se voient proposer une place dans l'un des sites académiques. Certains refusent d'aller suivre la formation à Mende, par exemple, alors que le taux de réussite sur Mende est, en moyenne, tout aussi bon que sur un autre site. D'autre part, Monsieur Christophe lung indique que l'important est que l'étudiant candidatant au master MEEF ait des fortes chances de réussir le concours puis son entrée dans le métier. Il faut garder à l'esprit la vision de l'insertion professionnelle. Il faut avoir un équilibre entre ouvrir large pour ne pas empêcher des étudiants de devenir enseignant, mais pour devenir enseignant il faut aussi avoir un certain nombre de connaissances. Pour cela, il faut qu'il acquière les connaissances et compétences indispensables notamment en français et mathématiques d'une part mais aussi qu'il ait une première connaissance du métier afin qu'il ne s'engage en master MEEF pour finalement constater que ce métier ne correspond à la représentation qu'il s'en faisait. On a aussi le devoir d'accueillir en master MEEF, ceux qui sont susceptibles de réussir le concours, et de pouvoir s'engager sur deux ans.

Monsieur Christophe lung salue l'investissement des universités de l'académie qui propose une formation de pré-professionnalisation en licence, formation qui se développe et s'adaptera dans le prochain contrat aux nouvelles modalités de recrutement des enseignants. Plutôt qu'accueillir un grand nombre d'étudiants en M1, mieux vaut, comme les universités le font, proposer aux étudiants dès la licence une formation adaptée et le moyen de connaître le métier de telle sorte que leur réussite en master et au concours soit meilleure.

Madame Brigitte Louichon confirme qu'il n'y a pas d'étudiants ayant un cursus adapté qui soit refusé en master MEEF, ceci peut s'expliquer par la baisse d'attractivité du métier. Elle précise que lors de la prochaine accréditation que les seuils de compensation des unités d'enseignement seront plus élevés afin de s'assurer que tout diplômé de master MEEF a bien les compétences attendues pour réussir le concours voire devenir contractuel.

Madame Valérie Munier rajoute que l'on a beaucoup d'incertitudes sur la réaction des étudiants quant à cette réforme, repoussant d'un an le concours.

Monsieur Xavier Sorbe souhaite connaître la proportion d'étudiants en master MEEF ne réussissant pas le concours. Madame Brigitte Louichon propose de fournir des données pour le prochain conseil mais rajoute qu'il y a des titulaires de master MEEF qui ne réussissent pas le concours, même si certains l'obtiennent quelques années après l'obtention du master MEEF.

Monsieur Hervé Fumel indique que le gouvernement considère que la précarité est l'avenir des enseignants et espère que la politique va changer et évolue positivement afin de « réamorcer la pompe » et redonner confiance au monde étudiant.

Madame Brigitte Louichon considère que l'on ne peut pas faire porter aux INSPE cette responsabilité. De plus elle ajoute que ce n'est pas en ouvrant les portes du master MEEF que l'on va régler le problème qui se trouve en aval. L'université a le devoir d'insérer ses diplômés.

Monsieur Christophe lung acquiesce et considère que c'est en informant au mieux les lycéens et les étudiants de licence sur les attendus du métier enseignant et en leur proposant une formation adaptée leur permettant à la fois une formation initiale adaptée pour réussir leur master MEEF et une première connaissance du métier.

Monsieur Alain Hoffmann rappelle aussi que les capacités d'accueil reposent sur des capacités budgétaires des composantes qui les supportent. On ne peut pas toujours augmenter les capacités d'accueil faute de moyen.

Jean-Patrick Respaut ajoute qu'il faut faire attention à l'insertion professionnelle. De plus, il ne pense pas que la contractualisation soit une chose positive. L'université s'efforce de maintenir une certaine qualité par rapport à la formation des enseignants. On essaie de faire en sorte que l'accompagnement soit le meilleur possible pour que la qualité puisse perdurer. Le vote des capacités d'accueil est fortement lié à l'insertion professionnelle. Moins il y a de postes, plus il faut être prudent.

Monsieur Xavier Sorbe remercie le conseil pour cette discussion et cette dernière synthèse qui reprend les différents paramètres du débat que ce soit les éléments budgétaires et les perspectives d'insertion professionnelle liés aux capacités d'accueil.

Monsieur Hervé Fumel comprend tous ces éléments mais souhaite uniquement plaider à ce que l'on limite la tendance à la baisse des capacités d'accueil dans la mention MEEF « 1^{er} degré ». Il ajoute qu'il n'est pas favorable à la contractualisation.

Monsieur Xavier Sorbe soumet au vote les capacités d'accueil

Vote : 1 abstention, 16 pour

4. Dossier d'accréditation

Monsieur Christophe lung informe le conseil que le dossier d'accréditation est en cours d'élaboration. Suite au vote du cadrage par le conseil le 14 octobre 2020, les équipes pédagogiques ont préparé une première version de la maquette de formation afin qu'en janvier les documents soient prêts pour intégrer le dossier d'accréditation. La direction de l'INSPE a organisé lors de la seconde quinzaine de novembre des réunions de travail avec toutes les Unités de Formation, réunions auxquelles participaient les responsables d'UF, de parcours, des UE de stage, des UE liées au mémoire et l'inspecteur référent. Monsieur Christophe lung salue le travail réalisé et indique au conseil que de nombreux collègues universitaires issus des différentes composantes partenaires et inspecteurs référents ont participé à ces rencontres qui avaient un double objectif : échanger sur les difficultés rencontrées par les équipes, expliquer le contenu du dossier d'accréditation à déposer en janvier et les éléments qui seront demandés début janvier aux équipes pédagogiques : un projet de maquette et un descriptif du parcours.

Monsieur Christophe lung indique tout d'abord les principales difficultés et interrogations des équipes pédagogiques : toutes s'interrogent sur l'oral 2, ce point a déjà fait l'objet d'une discussion approfondie lors du précédent conseil. De plus, certains parcours notamment les Lettres, l'Histoire Géographie et les langues s'interrogent encore sur les attendus précis du concours, attendus qui auront obligatoirement un impact sur la formation qui sera proposée.

Agnès Madame Agnès Vrinat Janneau, membre du conseil et IA-IPR de Lettres, n'a pas d'information et est également dans l'attente.

M. lung indique que les collègues, à juste titre, craignent que les maquettes déposées en janvier au ministère les contraignent pendant la durée du contrat à mettre en place une formation qui n'est pas adaptée aux attendus du concours.

M. Lung rappelle que l'accréditation n'est pas une habilitation. Lors que l'INSPE (ou une université) est accréditée à porter un diplôme, l'État lui fait confiance sur la base de l'évaluation du HCERES et le projet proposé. Par conséquent, les conseils d'université seront totalement libres de voter des évolutions des maquettes déposées au ministère en janvier. Monsieur Christophe Lung indique que chaque parcours doit proposer début janvier une maquette et un descriptif du parcours donnant notamment des informations sur la place du numérique dans la formation. Les fiches descriptives des unités d'enseignement seront à déposer fin mars.

Le dossier d'accréditation sera soumis au conseil de l'INSPE le 28 janvier à 16h après avoir fait l'objet d'une validation par les composantes et par les présidents d'université et la rectrice.

Madame Valérie Munier indique que pour le premier degré, le travail est en cours. Un certain nombre de réunions communes entre les trois premières mentions MEEF ont permis des harmonisations. La maquette de master MEEF « 1^{er} degré » est maintenant faite, la détermination des responsables des différentes UE est en cours de finalisation. La fiche formation décrivant la mention est en cours de rédaction. Tous ces documents seront remontés en janvier. En revanche le travail sur les fiches UE se fera au printemps dans la mesure où il y a une nécessité de se coordonner sur les cinq sites. Des séminaires de travail sont prévus pour travailler de manières plus précises sur les UE.

Madame Brigitte Louichon complète qu'il reste à stabiliser le nom des responsables des UE et la question qu'il va falloir définitivement acter est celle des stages. Une réunion de l'UF « 1^{er} degré » est programmée le 4 janvier pour statuer définitivement sur la question des stages, notamment le nombre de stages rémunérés alternants (1/3 serait la cible envisagée par le rectorat). Il est prévu un stage filé sur un jour par semaine et une partie de stage groupé en deux fois 3 semaines. Il faut que les lieux de stages soient proches des lieux de formation. On est en bonne voie et on est d'accord sur les objectifs.

18h35 : Départ de Madame Cécile Ouvrier-Buffer

Madame Brigitte Louichon indique que la mention « Pratiques et ingénierie de la formation a été largement reconfigurée. Il a été décidé de suivre les recommandations du HCERES en ouvrant un M1 alors que jusqu'à maintenant seule l'année de M2 était proposée. Pendant ce M1, essentiellement commun aux différents parcours, il sera proposé aux étudiants de construire une culture commune au sein de la mention.

La mention a été reconfigurée parce que le périmètre des deux anciens parcours (TERE et FEEF) se chevauchaient. Il y aura désormais 4 parcours :

- ACTES: Analyse des Cultures et du Travail des Enseignants, Éducateurs, Entraîneurs, et des Élèves
- SAFIR : Savoirs, Apprentissages, Formation, Identité, Recherche
- EPI : Éducation et Pratiques inclusives –
 - Enseignant en Classe Ordinaire (EPI-CO)
 - Éducation et Pratiques inclusives- Enseignant Spécialisé (EPI-ES)
- (DIDHUM) : Didactique des Humanités : nouveau parcours de didactique des humanités. Pour offrir un espace de développement professionnel comparable à ce qui existe à la FDS avec le master « Didactiques des Sciences », les collègues en humanité qui voulaient aller vers une démarche diplômante avaient le choix entre un master disciplinaire ou un master complètement transversal. Ici, on a un master centré sur l'enseignement d'une discipline, de la maternelle au lycée. Il est a priori, ouvert aux enseignants de
 - Français lettre littérature
 - Art visuel art plastique
 - Histoire-géographie

Il serait aussi intéressant de l'ouvrir aux langues.

Cette nouvelle organisation de la mention a été un gros travail piloté par Madame Agnès Perrin-Doucey. Cette mention s'appuie sur les activités de recherche du LIRDEF.

Madame Elisabeth Bautier demande si le parcours SAFIR peut déboucher sur une thèse. Mme Louichon répond que tous ces parcours sont fortement adossés à la recherche et ont vocation à permettre à des étudiants de poursuivre en thèse.

Après ces présentations des travaux au niveau des différentes mentions de master MEEF, Monsieur Christophe lung indique que le dossier devra aussi se projeter dans la formation post-master une fois la réforme mise en place : construction de parcours adaptés pendant l'année de stage, années T1, T2 et T3 et définition de la place de l'INSPE dans la formation continue.

Marc Rosenzweig et Valérie Bouchet indiquent qu'ils travaillent sur des propositions.

Monsieur Xavier Sorbe remercie le conseil pour ces discussions intéressantes.

18h48 : Départ de Madame Christine Vergnolle-Mainar

5. Informations diverses

Monsieur Christophe lung indique que les élections initialement prévues en janvier sont reportées et feront l'objet d'une discussion au niveau du comité de liaison de l'INSPE. Comme les candidats à ces élections sont généralement des étudiants en M2, on peut s'interroger de la pertinence d'organiser des élections au printemps alors que des élus ne siègeraient que quelques mois.

Concernant le parcours préparatoire au professorat des écoles, un parcours sera ouvert en septembre 2021, il impliquera l'UPVD (notamment l'UFR SEE et sa licence de mathématiques) et le lycée Jean Lurçat de Perpignan.

Monsieur Xavier Sorbe indique qu'un cadrage de la formation de ces parcours est en cours d'élaboration.

Hervé Fumel demande pourquoi le projet de Montpellier n'a pas été retenu, projet porté par l'UPVM et la FDE(UM). Personne ne peut donner des informations à ce sujet. Il est indiqué qu'un seul projet par académie a été retenu, que ces parcours ont été positionnés dans des villes rencontrant un taux de boursier élevé et qu'il y avait aussi une volonté à ce que cela soit adossé notamment par une licence de mathématique. Sur Toulouse également le projet retenu associe une licence de mathématique.

Xavier Sorbe remercie les participants et clôt le conseil.

Le prochain conseil sera programmé le 28 janvier 2021

Fin de la 18h 54

Conseil de l'INSPE du 10 décembre 2020

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.



- 1- Validation du PV du conseil du 14 octobre 2020
- 2- Avis sur le BPI de l'INSPE
- 3- Capacité d'accueil en M1 MEEF
- 4- Point sur la préparation du dossier d'accréditation
- 5- Informations du directeur



Point 1 : Validation du procès verbal du 14 octobre 2020



Point 2 : Avis sur le BPI de l'INSPE



- **Le fonctionnement général de la composante** : 14350 € (Téléphonie, missions et frais de transport, Abonnement AEF, Cotisation au réseau des INSPE, logiciels, affranchissement, photocopieuse).
- **Les actions de communication** : 13 424 € (Réalisation d'un livret de formation, réalisation du livret d'accompagnement des fonctionnaires stagiaires, mobilier pour le salon des étudiants, organisation de réunions de travail et de séminaires INSPE, renouvellement de matériel, Autres actions de communication (communiqué de presse)).
- **Reversement aux partenaires du site** : **60920 €**. L'INSPE utilise 110 500 € sur les 136 080 € de SCSP. La direction prévoit de reverser le solde, soit 25 580 €, aux universités du site en fonction de leur poids dans le budget.
- **Appel à projet recherche** : 30 000€ (budget 2019 COMUE) + 30 000€ (budget 2020). La Direction de l'INSPE prévoit de financer l'AAP 2019 et 2020, soit respectivement 30 et 30 K€. En cas d'attribution de crédits à des structures de recherche hors UM, des conventions de reversement devront être signées.
- **Les missions exercées au sein de l'INSPE par les enseignants et/ou enseignants-chercheurs hors UM** (10 000 €)
- **Subvention de la région : soutien à la recherche (10000 €) (sous réserve d'obtention)**

Dépenses « Masse Salariale » : 43600 €

Missions exercées au sein de l'INSPE par les enseignants et/ou enseignants-chercheurs de l'UM et affectés dans d'autres composantes ainsi que la prime du directeur : 31000 €

Recrutement contractuel : 12600 €

Dépenses d'investissement (3 000 €) : informatique et mobilier



BPI 2021 de l'INSPE

RECETTES		Montant	DEPENSES		Montant
SCSP		169 294 €	Dépenses de fonctionnement		138 694 €
Reversement DI des fonctionnaires stagiaires		159 894€	fourniture, abonnement		8 350€
Subvention ministérielle relative à la prime du directeur		9 400€	missions		6 000€
			missions enseignants		10 000€
			communication		13 424€
			AAP recherche		30 000€
			journée d'étude site Toulouse		10 000€
			reversement aux partenaires de site		60 920€
Ressources propres		6 000 €	Dépenses de personnel		43 600 €
Recette MGEN, MAIF, Casden, GMF			prime pour charge administrative direction de l'INSPE		9 400€
			missions ENS et EC		21 600€
			recrutement mi-temps cat C		12 600€
		6 000 €	Dépenses Investissement		3 000 €
Subventions		10 000 €	Total		185 294 €
Total		185 294 €			

Capacité d'accueil en M1 MEEF



Point sur le dossier d'accréditation (vote prévu le 28 janvier 2021)



- Report des élections des usagers
- Lauréat de l'AMI « Parcours préparatoires au professorat des écoles »
UPVD et Lycée Jean Lurçat (Perpignan)

